

Fonction	Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	N° bon de commande	Dépenses engagées
510	202	Assistance modification PLU correction	CREHAM	460825/1	1 950.00
510	202	Assistance modification PLU	CREHAM	460925/1	8 190.00
					10 140.00
020	2051	Logiciel gestion des alarmes superviseur	KHEOPS SECURITE	470525/1	3 343.08
					3 343.08
511	2121	Plantation de résineux Croix d'Hins	ALLIANCE FORETS BOIS	627625/1	18 916.93
					18 916.93
025	21316	Pode de 2 colombariums cimetiére du Lucatet	MUNIER COLUMBARIUMS	735225/1	49 802.38
					49 802.38
845	2152	25 emplacements appuis vélos	SERI	712525/1	2 697.00
					2 697.00
281	215741	Acquisition sauteuse multifonctions cuisines centrales	AMPA	547825/1	28 087.84
281	215741	Enregistreur de température cuisines centrales	OPTIMAL CUISINES	662425/1	5 845.73
					33 933.57
020	21828	Acquisition Citroën Berlingo service Plomberie	UGAP	571125/1	22 061.27
020	21828	Acquis Renault Master service Maçonnerie	UGAP	711525/1	40 651.78
025	21828	Acquisition Renault Master service Cimetières	UGAP	711425/1	39 913.98
845	21828	Acquis polybenne grue service Voirie	UGAP	4670424/1	314 213.29
					416 840.32
020	21848	Fauteuil ergonomique Mme Grisolle DRH	MOBADAPT	419825/1	616.08
					616.08
020	2188	Acquis nettoyeur haute pression lavage Ateliers	RELHP'AQUITAINE	712625/1	13 156.33
311	2188	Equipement loges halle Bouzet canapé chaises	CONNEXITY	716725/1	1 565.39
321	2188	Aspirateurs salle Dojo et Tennis	RELHP'AQUITAINE	565825/1	719.92
511	2188	Pigeonnier urbain	SACPA	674025/1	21 480.00
845	2188	Radars pédagogiques av Baron Haussmann	IVICOM	634225/1	5 080.92
					42 002.56
020	2313	Remplacement armoire électrique Mairie	ALTEC INDUSTRIE	4629224/1	17 701.00
020	2313	Mission étude réaménagement Hôtel de ville	BENAYOUN MARC	570325/1	39 412.50
020	2313	Travaux aménagement station de carburant	TOKHEIM SERVICES FRANCE	4444324/1	143 073.60
020	2313	Aménagement aire de lavage Ateliers	AGNIE GENERALE DE TRAVAUX F	506125/1	39 600.00
020	2313	Matériel pour travaux station carburant	AUSCHITZKY	633625/1	8 991.23
020	2313	Travaux complémentaires station lavage Ateliers	AGNIE GENERALE DE TRAVAUX F	714225/1	7 470.00
020	2313	Mission MOE construction bâtiment administratif CCAS	ART ET TRACE - THOMAS RICHA	634325/1	29 400.00
020	2313	Mission MOE construction bâtiment administratif CCAS	FRED BONNET	634425/1	5 880.00
020	2313	Mission MOE construction bâtiment administratif CCAS	GERMAIN ETUDE STRUCTURE	634525/1	5 014.80
020	2313	Mission MOE construction bâtiment administratif CCAS	RE-OLUTION	634625/1	2 400.00
020	2313	Mise en place automatisme Eglise de Cestas	DALKIA	658625/1	13 081.48
020	2313	Etude géotechnique bâtiment admtif CCAS	ALIOS INGENIERIE	659725/1	1 800.00
020	2313	Contrôle technique bâtiment admtif CCAS	TECHNOCLUB QUALICONSULT	712825/1	10 680.00
321	2313	Contrat architecte salle rink hockey	ABRE ANDREOTTI ARCHITECTUR	4673024/1	5 166.00
321	2313	Mission maîtrise d'œuvre salle rink Bouzet	CESTI	572525/1	9 024.00
321	2313	Installation 2 armoires électriques Bouzet	SULLITRON	713025/1	14 658.00
321	2313	Trvx remplace moteurs ventilateurs salle de danse	SUR L'AIR AQUITAINE	713225/1	27 540.00
322	2313	Clôture coté foyer Rugby	AQUITAINE SPORTS LOISIRS	647425/1	1 896.00
322	2313	Fre et pose main courante Rugby	AQUITAINE SPORTS LOISIRS	647925/1	5 022.00
322	2313	Pose main courante et portail vestiaires rugby	AQUITAINE SPORTS LOISIRS	649125/1	11 628.00
322	2313	Contrôle technique sous tribunes Bouzet	QUALICONSULT EXPLOITATION	712725/1	7 020.90
323	2313	Travaux résine bassin piscine	SORREBA	470925/1	72 349.44
323	2313	Ajout second ballon Piscine	DALKIA	631925/1	7 520.21
338	2313	Etude géotechnique MPT REJOUIT	GEOFONDATION	125/1	900.00
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	SENECIO	362/1	17 362.81
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	EMACOUSTIC	363/1	840.00
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	CARTE ATLANTIQUE	364/1	6 422.98
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	ENERCO 2 - MR MACCHI ANTHON	365/1	2 160.00
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	ORIGINE STRUCTURES	366/1	4 500.00
338	2313	Contrôle technique MPT REJOUIT	QUALICONSULT EXPLOITATION	4674924/1	9 744.00
338	2313	Mission de maîtrise d'œuvre MPT REJOUIT	RUTO ARCHITECTES	4638924/1	17 362.81
338	2313	construction MPT REJOUIT SECURITE PROTECTION	ELYFEC SPS	659625/1	4 586.40
338	2313	Etudes complémentaires géothermiques MPT R	GEOFONDATION	715025/1	1 800.00
338	2313	Permis démolition/reconstruct atelier poterie CLL GAZIN	PSI INGENIERIE	433/1	7 040.88
338	2313	Permis démolition/reconstruct atelier poterie CLL GAZIN	BETAFLUIDES	434/1	8 817.10
338	2313	Trvx extension CLL GAZINET TN	QUALICONSULT EXPLOITATION	472225/1	5 142.00

Fonction	Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	N° bon de commande	Dépenses engagées
338	2313	Permis démolition/reconstruct atelier poterie CLL GAZIN	HORIZON CARRE ARCHITECTES	510025/1	21 186.02
4238	2313	Installation garde corps climatisation	DALKIA	4685924/1	6 320.16
424	2313	Travaux création Epicerie Solidaire	RONCAROLO	593125/1	72 212.02
					672 726.34
512	2315	Pose luminaires rénovation réseau éclairage public	SIETEL	579025/1	51 795.56
515	2315	Enfouissement réseau électrique rue du Parc	ENEDIS	4548024/1	55 362.67
515	2315	Enfouissement réseau électrique rue Marc Nouaux	ENEDIS	4548124/1	82 547.60
515	2315	Enfouissement réseau électrique rue Jean Moulin	ENEDIS	4548224/1	82 827.29
845	2315	Travau reconstruction Pont Eau Bourde	BUREAU ETUDES JM LURO	444/1	24 720.00
845	2315	Travau reconstruction Pont Eau Bourde	TEMSOL	445/1	48 000.00
845	2315	Repérage amiante Pont Eau Bourde	QUALICONSULT EXPLOITATION	573025/1	684.00
845	2315	Travau reconstruction Pont Eau Bourde	ETCHART CONSTRUCTION	633425/1	292 020.00
					637 957.12

1 888 975.38

Fait à CESTAS, le 31/12/2025
LE MAIRE
Jérôme STEFFE





Fonction	Article budgétaire	Nature de la recette	Créancier	N° bon de commande	Recettes engagées
845	13251	Fonds de concours CdC Jalle Eau Bourde	CdC Jalle Eau Bourde		944 977.00

944 977.00

944 977.00

Fait à CESTAS, le 31/12/2025
LE MAIRE
Jérôme STEFFE





DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 23 à partir de la délibération n°2025/5/2 puis 24 à partir de la délibération n°2025/5/7

NOMBRE DE VOTANTS : 25 puis 26 à partir de la délibération n°2025/5/7

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 Décembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL - LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS – ZGAINSKI (à partir de la délibération n°2025/5/2)

Mesdames – BETTON – BINET - BOUSSEAU - BOUTER – COMMARIEU – HANRAS - MOREIRA — REMIGI – SILVESTRE (à partir de la délibération n°2025/5/7) - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND
Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SIMIAN est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SIMIAN qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2025 -
DÉLIBÉRATION N° 2025/5/16**

Réf 7.8

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE
CESTAS – SIGNATURE DE CONVENTIONS – AUTORISATION.**

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2025 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2025/2/7 du Conseil Communautaire du 8 avril 2025, modifiée par délibération n°2025_5_14 du 15 décembre 2025.

Le montant attribué pour la Commune de Cestas est de 862 500 €.

La Commune de Cestas a déposé dix dossiers dans le cadre de ce fonds de concours pour les projets suivants :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement eaux usées – Avenue Jean Moulin (phase 2)

Le montant des travaux est estimé à 246 915 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 117 951,29 € HT.

- Travaux de réfection du réseau d'eau potable – Avenue Jean Moulin (phase 2)

Le montant des travaux est estimé à 73 213 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 21 963,90 € HT.

- Travaux sur le poste de refoulement du Bouzet

Le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 50 000 € HT.

- Travaux de réfection des revêtements et nettoyage de la piscine de Bouzet

Le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 50 000 € HT.

- Travaux d'installation acoustique, confortement de la structure, mise aux nouvelles normes de sécurité et réfection de l'étanchéité de la toiture de la Halle Polyvalente de Bouzet

Le montant des travaux est estimé à 239 552,24 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 119 776,12 € HT.

- Travaux d'aménagement d'une station-service et d'une aire de lavage au Centre Technique Municipal

Le montant des travaux est estimé à 250 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 125 000 € HT.

- Travaux de réfection et de chemisage du réseau d'assainissement – Zone de Toctoucau – (Phase 2)

Le montant des travaux est estimé à 212 166,66 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 106 083,33 € HT.

- Travaux de réfection de l'éclairage du terrain synthétique de football situé à Bouzet

Le montant des travaux est estimé à 116 666,66 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 58 333,33 € HT.

- Travaux de renforcement et de réaménagement de la Salle Léo Lagrange.

Le montant des travaux est estimé à 201 736,66 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 100 868,33 € HT.

- Travaux de démolition et de reconstruction du Pont Chemin du Passage du Gros

Le montant des travaux est estimé à 303 950 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 112 500 € HT.

Conformément au règlement adopté, l'attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d'une convention entre la Commune et l'EPCI.

Il vous est demandé :

1. d'autoriser l'attribution du fonds de concours pour les projets :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement eaux usées – Avenue Jean Moulin (phase 2) pour un montant de 117 951,29 € HT,
- Travaux de réfection du réseau d'eau potable – Avenue Jean Moulin (phase 2) pour un montant de 21 963,90 € HT,
- Travaux sur le poste de refoulement du Bouzet pour un montant de 50 000 € HT,
- Travaux de réfection des revêtements et nettoyage de la piscine de Bouzet pour un montant de 50 000 € HT,
- Travaux d'installation acoustique, confortement de la structure, mise aux nouvelles normes de sécurité et réfection de l'étanchéité de la toiture de la Halle Polyvalente de Bouzet pour un montant de 119 776,12 € HT,
- Travaux d'aménagement d'une station-service et d'une aire de lavage au Centre Technique Municipal pour un montant de 125 000 € HT,
- Travaux de réfection et de chemisage du réseau d'assainissement – Zone de Toctoucau – (Phase 2) pour un montant de 106 083,33 € HT,
- Travaux de réfection de l'éclairage du terrain synthétique de football situé à Bouzet

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

En Publié le 18/12/2025

Re ID : 033-213301229-20260427-DELIB4_05_26-DE

Publié le 18/12/2025

ID : 033-243301165-20251215-2025_5_16-DE

pour un montant de 58 333,33 € HT,

- Travaux de renforcement et de réaménagement de la Salle Léo Lagrange pour un montant de 100 868,33 € HT

- Travaux de démolition et de reconstruction du Pont sis Chemin du Passage du Gros pour un montant de 112 500 € HT

2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Cestas

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 25 voix POUR (Madame SILVESTRE ne participant pas au vote),

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'attribution du fonds de concours pour les projets cités précédemment
- **Autorise** le Président à signer les conventions avec la Commune de Cestas

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT - Pierre DUCOUT

FAI BOURDE

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 18/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 18/12/2025

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Sylvie SIMIAN





DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 17

NOMBRE DE VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 juin, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CELAN - CHIBRAC - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC - PUJO – QUINTANO – ZGAINSKI

Mesdames – BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – PENARD – REMIGI – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Monsieur QUISSOLLE
Madame MOREIRA

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BETTON à Monsieur DUCOUT
Monsieur GARRIGOU à Monsieur PROUILHAC
Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND
Monsieur RECORs à Madame REMIGI
Madame ROUSSEL à Monsieur GASTEUIL
Madame SYLVESTRE à Monsieur PUJO
Madame HANRAS à Madame BOUTER

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GASTEUIL est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur GASTEUIL qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 Juin 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2024 - DÉLIBÉRATION N°
2024/4/6
Réf : 7.8

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CESTAS POUR 2024 – SIGNATURE DE CONVENTIONS – AUTORISATION.

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2024 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2023/2/18 du Conseil Communautaire du 5 avril 2023.

Le montant attribué pour la Commune de Cestas est de 750 000 €.

La Commune de Cestas a déposé neuf dossiers dans le cadre de ce fonds de concours pour les projets suivants :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue Jean Moulin

Le montant des travaux est estimé à 160 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 80 000 € HT. Les travaux seront réalisés en juillet 2024.

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de la Gare

Le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 100 000 € HT. Les travaux seront réalisés de juillet à août 2024.

- Campagne de couches de roulement 2024 sur la Commune de Cestas

Le montant des travaux est estimé à 460 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 230 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à octobre 2024.

- Travaux de réfection et chemisage du réseau EU – Cestas Toctoucau

Le montant des travaux est estimé à 292 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 146 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à octobre 2024.

- Travaux de renouvellement du réseau AEP – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Le montant des travaux est estimé à 184 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 92 000 € HT. Les travaux seront réalisés en octobre 2024.



- Travaux d'enfouissement du réseau électrique – Avenue Marc Nouaux

Le montant des travaux est estimé à 68 789,67 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 34 394,83 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Jean Moulin

Le montant des travaux est estimé à 69 022,74 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 34 511,37 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Rue Peymartin

Le montant des travaux est estimé à 46 135,56 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 23 067,78 € HT. La planification de cette opération reste à finaliser.

- Travaux de réaménagement d'un local en Epicerie Sociale et Solidaire – Zone d'activités de Marticot

Le montant des travaux est estimé à 100 000 € HT. La Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 10 000 € HT. Les travaux seront réalisés durant le dernier trimestre 2024.

Conformément au règlement adopté, l'attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d'une convention entre la Commune et l'EPCI.

Il vous est demandé :

1. d'autoriser l'attribution du fonds de concours pour les projets :

- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de Jean Moulin pour un montant de 80 000 € HT,
- Travaux de réfection du réseau d'assainissement EU et EP – Avenue de la Gare pour un montant de 100 000 € HT,
- Campagne de couche de roulement 2024 pour un montant de 230 000 € HT,
- Travaux de réfection et chemisage du réseau EU – Cestas Toctoucau pour un montant de 146 000 € HT,
- Travaux de renouvellement du réseau AEP – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour un montant de 92 000 € HT,
- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Marc Nouaux pour un montant de 34 394,83 € HT,
- Travaux d'enfouissement de réseau électrique – Avenue Jean Moulin pour un montant de 34 511,37 € HT,
- Travaux d'enfouissement du réseau électrique – Rue Peymartin pour un montant de 23 067,78 € HT,
- Travaux d'épicerie solidaire – Zone d'activités de Marticot pour un montant de 10 000 € HT

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

Publié le

ID : 033-243301165-20240703-2024_4_6-DE

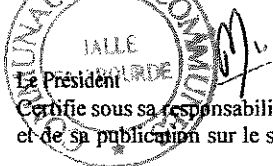


2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Cestas

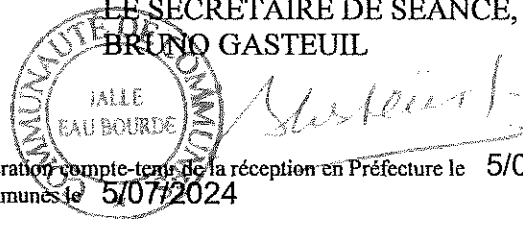
Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- o **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- o **Autorise** l'attribution du fonds de concours pour les projets cités précédemment
- o **Autorise** Monsieur PROUILHAC, Vice-Président, à signer les conventions avec la Commune de Cestas

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRETAIRE DE SEANCE,
BRUNO GASTEUIL



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de la réception en Préfecture le 5/07/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 5/07/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19 puis 21 à partir de la délibération n°2023/4/2

NOMBRE DE VOTANTS : 22 puis 24 à partir de la délibération n°2023/4/2

L'an deux mille vingt-trois, le 27 Septembre 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 Septembre 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT — BEYRAND – CELAN — GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO à partir de la délibération n°2023/4/2 – QUINTANO – QUISSOLLE - RECORS

Mesdames BETTON – BINET- BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU à partir de la délibération n°2023/4/2 – HANRAS — PENARD – REMIGI –SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Madame COMMARIEU à la délibération n°2023/4/1

Madame MOREIRA

Monsieur PUJO à la délibération n°2023/4/1

Monsieur ZGAINSKI

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CHIBRAC à Monsieur CELAN

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Madame ROUSSEL à Monsieur GASTEUIL

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame REMIGI est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame REMIGI qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 5 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/4/10

Réf 7.8

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CESTAS POUR 2023 – SIGNATURE DE CONVENTIONS - AUTORISATION

Monsieur PROUILHAC expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2023 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2023/2/18 du Conseil Communautaire du 5 avril 2023.

Le montant attribué pour la Commune de Cestas est de 750 000 €.

La Commune de Cestas a déposé neuf dossiers dans le cadre de ce fonds de concours pour les projets suivants :

- Centre culturel – Réfection des sols de la médiathèque

Le montant des travaux est estimé à 70 040,32 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 35 020,16 € HT. Les travaux seront réalisés en décembre 2023.

- Cinéma le Rex – Accessibilité pour personnes à mobilité réduite à la salle de projection – Salle rouge

Le montant des travaux est estimé à 200 000 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 100 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à novembre 2024.

- Cinéma le Rex – Renouvellement des sols, sièges et tentures – Salle bleue

Le montant des travaux est estimé à 165 355 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 82 677 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à novembre 2024.

- Construction d'un boulodrome couvert

Le montant des travaux est estimé à 270 000 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 95 000 € HT. Les travaux seront réalisés de décembre 2023 à juin 2024.

- Aménagement d'une micro-crèche de 9 berceaux dans un bâtiment existant

Le montant des travaux est estimé à 171 694 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 39 641 € HT. Les travaux seront réalisés de décembre 2023 à avril 2024.

- Cuisine centrale du Bourg – Modernisation de la cuisine centrale et sécurisation de l’installation électrique

Le montant des travaux est estimé à 85 000 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 42 500 € HT. Les travaux ont été réalisés en juillet 2023.

- Ecole Primaire Réjouit – Réfection de la toiture et installation de faux-plafonds

Le montant des travaux est estimé à 30 821 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 15 410 € HT. Les travaux ont été réalisés de juillet à août 2023.

- Modernisation de l’éclairage public – année 2023

Le montant des travaux est estimé à 182 100 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 65 310 € HT. Les travaux sont réalisés de 2023 à 2025.

- Réfection de voirie – campagne 2023

Le montant des travaux est estimé à 530 000 € HT pour lequel la Commune de Cestas sollicite un fonds de concours pour un montant de 265 000 € HT. Les travaux seront réalisés de septembre à octobre 2023.

Conformément au règlement adopté, l’attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d’une convention entre la Commune et l’EPCI.

Il vous est demandé /

1. d’autoriser l’attribution du fonds de concours pour les projets :

- Centre culturel – Réfection des sols de la médiathèque pour un montant de 35 020,16 € HT,
- Cinéma le Rex – Accessibilité pour personnes à mobilité réduite pour un montant de 100 000 € HT,
- Cinéma le Rex – Renouvellement des sols, sièges et tentures pour un montant de 82 677 € HT,
- Construction d’un boulodrome couvert pour un montant de 95 000 € HT,
- Aménagement d’une micro-crèche de 9 berceaux dans un bâtiment existant pour un montant de 39 641 € HT,
- Modernisation de la cuisine centrale et sécurisation de l’installation électrique pour un montant de 42 500 € HT,
- Ecole Primaire Réjouit – Réfection de la toiture et installation de faux-plafonds pour un montant de 15 410 € HT,
- Modernisation de l’éclairage public - année 2023 pour un montant de 65 310 € HT,
- Campagne 2023 de réfection de voirie pour un montant de 265 000 € HT

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

ID : 033-213301229-20260427-DELIB4_05_26-DE

Publié le

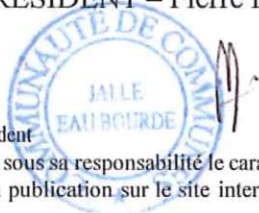
ID : 033-243301165-20230927-2023_4_10-DE

2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Cestas annexées à la présente délibération

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'attribution du fonds de concours pour les projets cités précédemment
- **Autorise** Monsieur PROUILHAC, Vice-Président, à signer les conventions avec la Commune de Cestas annexées à la présente délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 29/09/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 29/09/2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE,


Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.